



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance extraordinaire tenue à la salle municipale le 25 février 2016, a adopté : le règlement numéro 016-133 décrétant des travaux de réfection de la toiture du centre le Sillon et de la citerne municipale, comportant une dépense de 305 000 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, en attendant l'encaissement de la subvention de la TECQ 2014-2018;

Que ce règlement sera disponible pour consultation dès son entrée en vigueur sur le site Internet municipal dans la partie règlements administratifs de la section administration, finances et permis : www.msfoo.ca;

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Que ce règlement entrera en vigueur dès l'obtention de la lettre confirmant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de mars deux mille seize.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier